

Communiqué de presse

Genève, le 20 août 2009

Votations du 27 septembre 2009 Mots d'ordre des Verts genevois Votations fédérales

OUI au financement additionnel de l'Assurance invalidité (AI)

Un handicap laisse une facture lourde.

Ce n'est qu'en l'assumant ensemble grâce à l'AI qu'on va la rendre supportable.

Luc Recordon, Conseiller aux Etats VD

Au cours des 20 dernières années, la situation financière de l'AI s'est continuellement dégradée. Jusqu'à présent, ce sont surtout les personnes handicapées qui ont contribué à l'assainissement de l'AI. On ne parle pas seulement des personnes handicapées psychiques, mais aussi des paraplégiques, des aveugles et des personnes handicapées mentales qui se sont «saignées» en supportant le démantèlement des prestations.

Il est maintenant urgent de rétablir la symétrie des sacrifices : la société et la population dans son ensemble doivent y mettre du leur pour que le système de protection contre les conséquences de l'invalidité soit doté d'une base financière saine.

OUI à la suppression de l'initiative populaire générale ?

Les Verts genevois acceptent, sans enthousiasme, la suppression de l'initiative populaire générale de notre constitution.

En effet, s'ils partagent l'analyse de la trop grande complexité matérielle de la mise en œuvre de l'initiative populaire générale, ils auraient préféré que le parlement étudie la possibilité d'introduire l'initiative législative formulée. Cette option, plus simple que la précédente, aurait eu l'avantage de répondre au moins partiellement au mandat constitutionnel. Malheureusement, une majorité du parlement n'a pas voulu entrer en matière sur ce compromis.

Votations cantonales

OUI à la loi 10'199 modifiant l'imposition des personnes physiques.

Les Verts genevois estiment cette réforme fiscale, favorable aux familles de la classe moyenne, non seulement acceptable mais nécessaire.

Par ces temps de crise, elle représente une bouffée d'air indispensable et bien ciblée.

Les Verts ont défendu toutes les mesures allant dans le sens d'un allègement fiscal pour la classe moyenne, ciblé sur les familles. Cette catégorie de contribuables a aussi été la plus durement atteinte ces dernières années par les augmentations des primes d'assurance-maladie et des loyers.

Les Verts sont satisfaits de l'instauration du splitting, prévu depuis de nombreuses années dans leur programme, qui résout l'inégalité de traitement entre célibataires et couples mariés et favorise concrètement l'activité professionnelle féminine.

Les communes seront également touchées, mais la péréquation financière intercommunale garantira une certaine solidarité entre elles.

Les Verts regrettent certes l'introduction d'un bouclier fiscal mais, après une pesée des intérêts, ils estiment que cette réforme va globalement dans la bonne direction.

OUI à l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

Les Verts genevois confirment leur position et soutiennent fermement la loi votée par le Grand Conseil qui permettra enfin de protéger la population et l'ensemble du personnel des méfaits, maintes fois prouvés, de la fumée passive.

Les conséquences de la fumée tant primaire que passive pour de la santé sont connues depuis de nombreuses années. Dans les faits, les trois quarts de la population ne fument pas, mais **87% de la population est exposée au tabagisme passif.**

Tous les indicateurs sont formels : **il n'existe pas de niveau d'exposition à la fumée passive sans danger.**

L'expérience de nombreux cantons et de la France voisine montre enfin, qu'en moyenne, les cafés, restaurants et autres lieux de rencontre ne pâtissent pas d'une loi leur demandant d'être non fumeur, bien au contraire.

OUI à la loi 10'150 modifiant l'imposition des véhicules à moteur – introduction d'un bonus-malus.

Les Verts genevois soutiennent naturellement l'introduction d'un bonus-malus en fonction des émissions de CO2 pour l'imposition des véhicules à moteur.

Le projet initial, proposé par les Verts, était certes plus ambitieux. Amendé et édulcoré par une partie de la droite, il ne touche désormais plus que les véhicules neufs.

Il s'agit donc d'un petit pas dans la bonne direction mais qui doit ouvrir la voie à une véritable taxation tenant compte des émissions de CO2.

NON à la loi 10'218 modifiant l'imposition des personnes morales – diminution de l'impôt sur le capital

Les Verts genevois rejettent résolument cette loi qui entrainerait une diminution des rentrées fiscales d'environ 20 millions pour un bénéfice minime pour les entreprises.

En effet, la diminution serait d'au maximum 8'500 CHF par entreprise, et les PME ne bénéficieraient que marginalement de cette diminution puisqu'elles n'ont pas de capital important !

OUI à la loi 10'460 pour la construction de logements d'utilité publique (LUP)

Les Verts genevois acceptent cette loi visant à augmenter quantitativement de 15% à 20% le parc locatif du canton de LUP et à porter la contribution annuelle du canton de 30 à 35 millions.

OUI à la loi 10'227 modifiant la loi instituant la commission de conciliation en matière de beaux et de loyers

Les Verts genevois approuvent cette modification de peu d'importance, fruit d'une concertation entre les milieux intéressés (propriétaires et locataires) qui permet d'améliorer le fonctionnement d'une institution qui a fait ses preuves dans le règlement des conflits entre locataires et propriétaires.

Pour plus de renseignements

Anne Mahrer, Présidente des Verts genevois, 079 249 72 17